

Dernière mise à jour du document : **31/03/2026**.
Ce dossier est susceptible d'évoluer d'ici l'événement.

MECATEAM E3TINGS

LA CONVENTION

LES RENCONTRES DE LA MAINTENANCE FERROVIAIRE

==== **MARDI 17 NOV. 2026** ====

PALAIS DES CONGRÈS
TOURS

DOSSIER TECHNIQUE EXPOSANTS ET VISITEURS

Un événement
organisé par



Avec le soutien de



Partenaires média



L'ÉVÉNEMENT MECATEAMEETINGS 2026 - LA CONVENTION

QUI ?

L'événement MECATEAMEETINGS 2026 - LA CONVENTION est organisé par l'association MECATEAMCLUSTER.

QUOI ?

La convention d'affaires **MECATEAMEETINGS 2026 - LA CONVENTION** donnera lieu à de nombreux rdv B2B préprogrammés pour chaque participant inscrit. Quatre conférences thématiques traiteront également des sujets d'actualité de la filière ferroviaire. Une journée dédiée au réseautage et aux rencontres avec des donneurs d'ordres de la filière pour développer de nouvelles opportunités commerciales.

QUAND ?

MECATEAMEETINGS 2026 - LA CONVENTION est organisé **le mardi 17 novembre 2026 de 9h à 18h**. Accès exposant à partir de 8h. La convention d'affaires sera suivie **de la soirée des Prix de l'Excellence Ferroviaire à partir de 19h à 22h30** (gratuit sur inscription).

OÙ ?

PALAIS DES CONGRÈS
26 boulevard Heurteloup 37000 TOURS

POURQUOI PARTICIPER ?

- » Accéder aux principaux donneurs d'ordres de la filière ferroviaire.
- » S'offrir un tour d'horizon complet des savoir-faire ferroviaires en Région Centre-Val de Loire et plus largement en France.
- » Sourcer de nouveaux partenaires et sous-traitants qui travaillent de façon transversale dans la filière ferroviaire.

POUR QUI ?

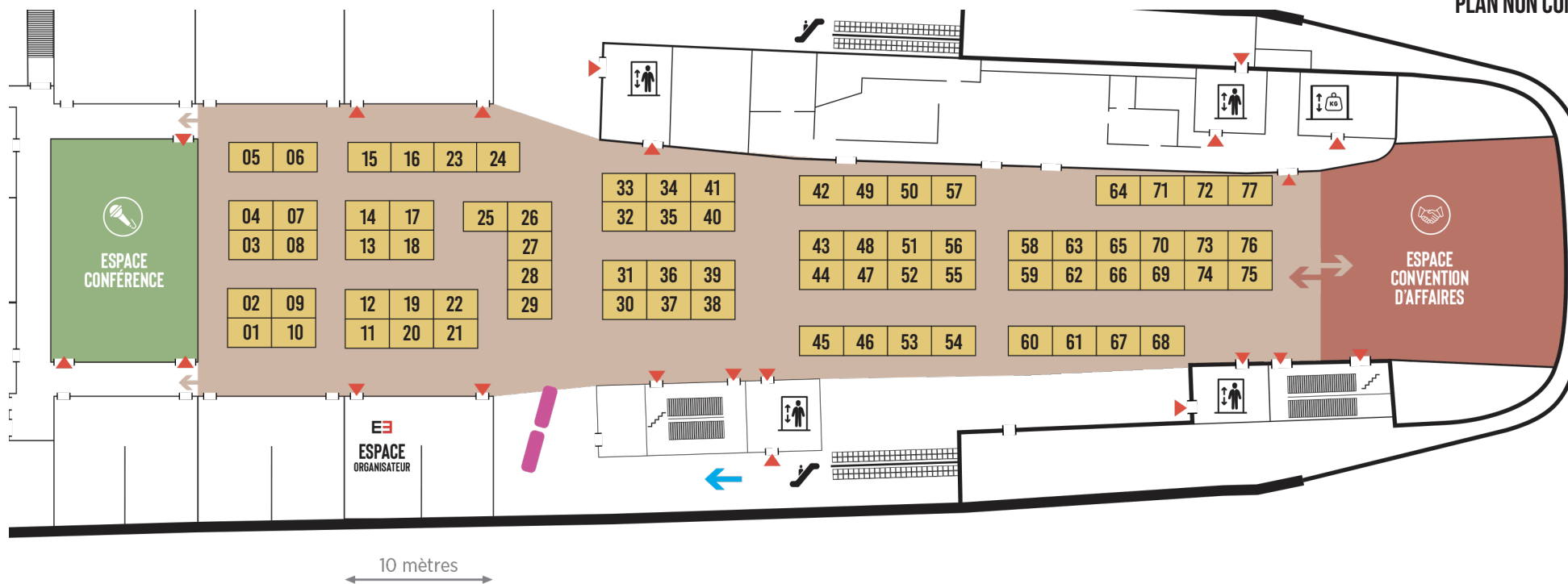
L'événement s'adresse aux acteurs de la maintenance du matériel roulant voyageurs et fret, des réseaux urbains, des infrastructures, des équipements et de la signalisation.

- > **Matériel roulant** : les entreprises du matériel voyageurs et les ensembliers, les industriels du fret, les équipementiers...
De l'aménagement intérieur aux bogies et attelages en passant par le matériel moteur, l'électronique, la formation...
- > **Infrastructures** : les entreprises de l'infrastructure assurant la production des composants de la voie, la construction ou la maintenance de la voie, la fabrication des engins de travaux ferroviaires, la signalisation, la formation initiale et continue...
- > **Opérateurs** : les acteurs de l'exploitation ferroviaire, les gestionnaires d'infrastructures, les OFP, les sociétés d'ingénieries...



PLAN DE L'ÉVÉNEMENT

PLAN NON CONTRACTUEL



CHIFFRES CLÉS

1 400 M² AMÉNAGÉS ET DÉDIÉS AUX RENDEZ-VOUS B2B ET AU RÉSEAUTAGE.

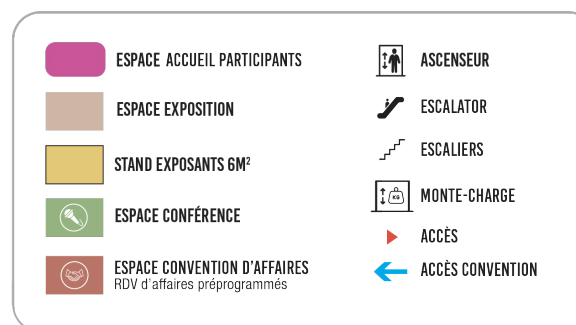
77 ESPACES D'EXPOSITION ET **30 TABLES DE RDV.**

JUSQU'À **14 CRÉNEAUX** DE RENDEZ-VOUS PRÉPROGRAMMÉS.

1 SALON DÉDIÉ À LA FÉDÉRATION DES INDUSTRIES FERROVIAIRES ET AUX CLUSTERS FERROVIAIRES FRANÇAIS.

4 CONFÉRENCES THÉMATIQUES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ.

1 SOIRÉE RÉSEAU.



CONTENU DES FORFAITS

1 FORFAIT EXPOSANT

Ce forfait comporte :

- Inscription à la convention d'affaires et ouverture des agendas de rendez-vous préprogrammés.
- 2 participants par société inscrite.
- Espace de 6 m² moqueté avec table, chaises et point électrique.
- Jusqu'à 14 créneaux de rendez-vous de 25 min par participant inscrit.
- Rendez-vous réalisés sur les stands ou sur des tables dédiées à la convention d'affaires.
- Accès à l'espace conférences - 3 à 4 sessions thématiques programmées.
- Code de gratuité pour 20 forfaits visiteurs.

TARIFS DU FORFAIT EXPOSANT :

- Espace de 6 m² et code de gratuité pour 20 visiteurs : **1 125 € HT**.
- Plateau repas/lunch : **25 € HT** par personne (sur commande, prestation réservée aux exposants).

2 FORFAIT VISITEUR

Ce forfait comporte :

- Inscription à la convention d'affaires et ouverture des agendas de rendez-vous préprogrammés.
- Accès à l'espace conférences - 3 à 4 sessions thématiques programmées.
- Jusqu'à 14 créneaux de rendez-vous de 25 min.

TARIFS DU FORFAIT VISITEUR :

- Accès visiteur : **40 € HT** par personne.

CALENDRIER DE L'AVANT ÉVÉNEMENT

27 JANVIER 2026

Ouverture de la plateforme d'inscriptions.

1^{ER} OCTOBRE 2026

Ouverture de la prise de RDV.

10 NOVEMBRE 2026

Fermeture de la plateforme d'inscriptions.

15 NOVEMBRE 2026

Date limite pour la prise de RDV.

16 NOVEMBRE 2026

Envoi des badges d'accès aux participants et de l'agenda des RDV.

17 NOVEMBRE 2026

MECATEAMEETINGS 2026 - LA CONVENTION.

PROGRAMME MECATEAMEETINGS 2026 - LA CONVENTION

MARDI 17 NOVEMBRE 2026

08:00

Accès exposants.

09:00

Ouverture aux visiteurs. Café d'accueil.

Inauguration officielle de *MECATEAMEETINGS 2026 - LA CONVENTION*.

09:30 - 12:30

Programme des rendez-vous préprogrammés : 6 créneaux de 25 min.

10:00 - 10:45

Conférence n°1 (thème à venir).

11:30 - 12:15

Conférence n°2 (thème à venir)

12:30 - 14:00

Pause déjeuner.

Déjeuner sur place pour les exposants, sur inscription.

Réseautage et visite des stands des participants.

Possibilité de visiter le chantier du centre de maintenance MECATEAM WORKSHOP à Saint-Pierre-des-Corps (sur inscription).

14:00 - 18:00

Programme des rendez-vous préprogrammés : 8 créneaux de 25 min.

15:00 - 15:45

Conférence n°3 (thème à venir)

18:00

Fin des rendez-vous préprogrammés.

Clôture de *MECATEAMEETINGS 2026 - LA CONVENTION*.

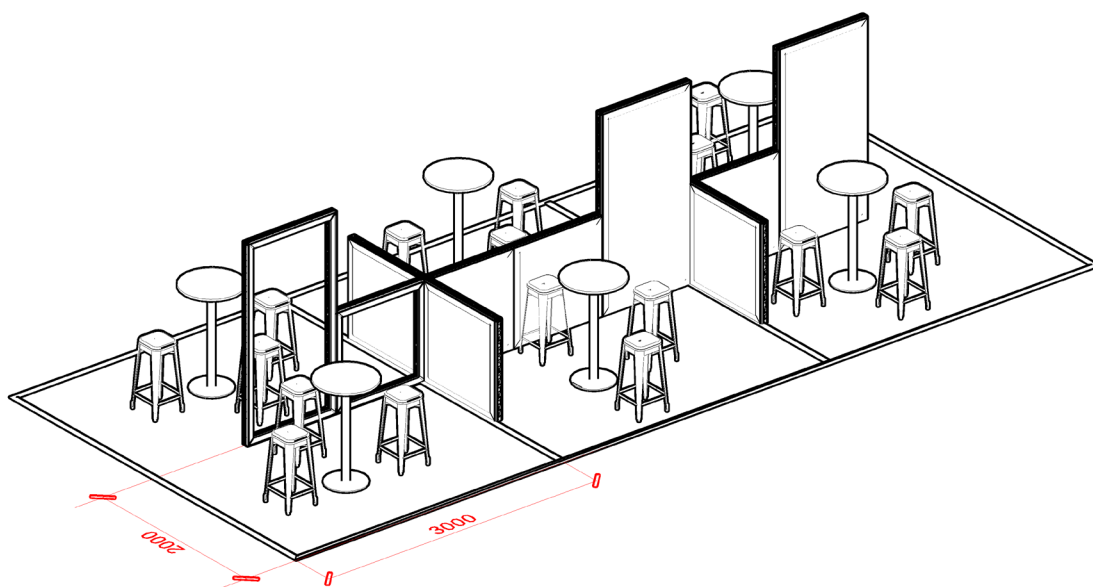
19:00 - 22:30

Soirée des PRIX DE L'EXCELLENCE FERROVIAIRE (gratuit, sur inscription).

CONVENTION D'AFFAIRES

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Je m'inscris, j'ouvre des créneaux de RDV à la convention d'affaires.
2. Je dispose de 14 créneaux de RDV préprogrammés maximum de 25 min.
3. Je sollicite sur la plateforme les inscrits à l'événement que je veux rencontrer.
4. Je motive mes demandes de RDV.
5. Mon contact accepte ou non la demande de rendez-vous.
6. Le rendez-vous apparaît dans vos agendas respectifs.



DESCRIPTIF DES ESPACES D'EXPOSITION

- Dimension du stand : 3 m x 2 m.
- Délimitation du stand :
 - Marquage au sol sans revêtement.
 - Plusieurs cloisons de tailles différentes :
 - » 1 cloison haute de 2 m x 1 m en PVC rigide noir (fixation possible via ruban adhésif ou pâte adhésive).
 - » Plusieurs petites cloisons de 1 m x 1 m.
- Équipements du stand :
 - 1 mange-debout + 3 tabourets.
 - 1 point d'accès électrique.
 - Toute demande de matériel supplémentaire doit être adressée à Tours Événements avant le 14 octobre par mail : exposant@tours-evenements.com.

Cliquez ici pour télécharger le catalogue de
 Tours Événements pour le matériel supplémentaire

LES PRIX DE L'EXCELLENCE FERROVIAIRE



La première édition des **Prix de l'Excellence Ferroviaire** rassemble l'ensemble des acteurs de la filière ferroviaire autour d'une soirée dédiée aux savoir-faire et à l'innovation.

En partenariat avec MECATEAMCLUSTER et la Fédération des industries ferroviaires, cet événement est organisé par le média INFRA 360. La soirée a pour ambition de mettre en lumière les solutions les plus innovantes et les engagements les plus inspirants de l'année.

Les 8 prix de l'excellence ferroviaire

- Innovation Outillage
- Innovation Engin
- Produit digital
- Service digital
- Pépite Ferroviaire
- Engagement social et environnemental
- Chantier de l'année
- Équipementier de l'année

La cérémonie de remise des prix de l'excellence ferroviaire se déroulera à l'issue de MECATEAMEETINGS 2026 - LA CONVENTION au Palais des Congrès de Tours le mardi 17 novembre à partir de 19h. Moment de partage des réussites, cette soirée vise à valoriser la créativité et distinguer les initiatives les plus marquantes, tout en renforçant les liens entre acteurs de la filière ferroviaire.

Inscription gratuite obligatoire depuis la plateforme d'inscription à MECATEAMEETINGS 2026 - LA CONVENTION.

Le nombre d'inscription à la soirée des Prix de l'Excellence Ferroviaire est limité à deux participants par entreprise. Toutefois, si vous souhaitez inscrire un autre collaborateur, merci de contacter l'organisation via contact@mecateameetings.com.



HORAIRES

9h00 - 18h00
Accès exposant
à partir de 8h00.

Soirée : 19h00/22h30.

CONTACTS

Pour contacter l'équipe
d'organisation, merci d'adresser
un courriel à :
contact@mecateameetings.com.

Le Palais des Congrès se situe en plein centre-ville de Tours, face à la gare TGV.
Il est facilement accessible à pied et par les transports en commun.

TRANSPORTS



Gare TGV à 100 m
TOURS CENTRE.



Transports en commun

Ligne de tram A : arrêt Gare de Tours.
Plus de 15 lignes de bus : arrêt Gare Vinci et Jean-Jaurès.



Voiture

Le Palais des Congrès est situé à proximité immédiate de quatre parkings (près de 1400 places) :

- Vinci Gare : 650 places (face au Palais des Congrès).
- Champs Girault : 178 places.
- Galerie Nationale : 288 places.
- Galerie l'Orangerie : 200 places.

PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

ORGANISATEUR DE L'ÉVÉNEMENT



MECATEAMCLUSTER

AVEC LE SOUTIEN DE



PARTENAIRE MÉDIA



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Préambule

Les présentes Conditions Particulières de Vente s'appliquent à l'événement MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION qui se déroule le 17 novembre 2026 au Palais des Congrès de Tours, sis 26 boulevard Heurteloup 37000 Tours. Ces Conditions particulières prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

« L'événement » fait référence à MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION.

L'Agence Ecosphère – MECATEAMCLUSTER est désignée comme l'organisateur.

L'entreprise souscrivant à l'offre de l'organisateur pour cet événement est désignée sous le terme participant.

Article 1. Inscription à MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION

L'inscription à MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION ainsi que les commandes associées sont considérées comme validées à réception du règlement intégral par l'organisateur, suivant les conditions de paiement définies, et confirmation écrite de l'organisateur.

Article 2. Prix

La tarification de tous les forfaits, produits, services et options disponibles est détaillée en ligne sur la plateforme dédiée à l'événement www.mecateameetings.com.

Des prestations exceptionnelles, ne faisant pas partie de l'offre tarifaire décrite ci-dessus, pourront être étudiées sur demande du participant à l'organisateur. Elles donneront lieu à un devis qui devra être validé par les deux parties. Ce devis validé déclenchera une facturation supplémentaire.

Article 3. Modalités de paiement

L'inscription et le règlement du participant via la plateforme www.mecateameetings.com vaut pour acceptation des Conditions Particulières de vente MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION.

Le règlement de la totalité du montant TTC dû s'effectuera par carte bancaire en ligne ou, à défaut et après accord de l'organisateur, par virement bancaire (coordonnées ci-dessous) :

DOMICILIATION : BPBFC MONTCEAU LES MINES - 00468		RIB	
IBAN - International Bank Account Number	Adresse SWIFT	Code banque	10807
	Banc Identification Code (BIC)	Code guichet	468
FR76 1080 7004 6802 3214 9881 452	CCBPPFRPPDJN	Numéro de compte	2321498814
		Clé RIB	52

Article 4. Annulation

En cas d'annulation par le participant, ce dernier reste engagé du montant de l'ensemble de ses commandes, inscriptions et souscriptions, comme suit :

· *Jusqu'à 6 mois avant le début de la mission (jusqu'au 16 mai 2026 inclus) :*
L'organisateur procédera au remboursement intégral (100 %) des sommes versées.

· *Entre 6 mois et jusqu'à 2 mois avant le début de la mission (du 17 mai au 16 septembre inclus) :*
L'organisateur procédera au remboursement de la moitié (50 %) des sommes versées.

· *Moins de 2 mois avant le début de la mission (à compter du 17 septembre 2026) :*
L'intégralité du tarif d'exposition et des prestations optionnelles sera considérée dû par le participant. Aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué.

· *En cas d'annulation de la mission par l'organisateur :*
L'organisateur se réserve le droit d'annuler MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION même si des actions relatives à l'événement ont déjà été menées, lorsque son organisation devient impossible. Les règlements versés par les participants seront intégralement remboursés dans un délai de 30 jours après la notification de l'annulation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'accès à l'événement à un participant qui ne respecterait pas les règles organisationnelles ou dont le comportement pourrait nuire au bon déroulement de l'événement. Les règlements versés par le participant seront intégralement remboursés dans un délai de 30 jours après la notification de l'annulation.

Article 5. Force majeure et responsabilités

Tout événement considéré comme « cas de force majeure », incluant entre autres, les catastrophes naturelles, les pandémies y compris le COVID-19, les guerres, et plus généralement tout événement imprévisible et indépendant de l'organisateur, exonère ce dernier de toute responsabilité quant à l'annulation ou aux changements d'organisation de MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout dommage qui pourrait survenir de manière fortuite et perturber le déroulement de l'événement. Aussi, si un accident de quelque nature qu'il soit intervenait pendant l'événement (incendie, dégâts des eaux, etc.), qui imposerait l'annulation de MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION, les participants ne disposeront d'aucun recours à l'encontre de l'organisateur.

Article 6. Litiges

Dans le cadre de l'opération commerciale liée à la participation à MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION, la loi française s'applique.

Pour tout litige entre le participant et l'organisateur de l'événement, il sera convenu d'essayer de trouver un arrangement amiable entre les deux parties, dans un premier temps. Si le participant et l'organisateur ne parvenaient pas à s'accorder, il en sera fait référence au Tribunal compétent et dépendant du siège social de l'organisateur.

Article 7. Modifications des conditions particulières de vente.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Particulières de Vente MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION. Il en informera le participant dans un délai de 30 jours avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Particulières de Vente MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION. Tout participant à cet événement s'engage à l'acceptation desdites conditions particulières.

Article 8. Données personnelles

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (RGPD), l'organisateur est amené à effectuer des traitements de données personnelles fournies par l'exposant dans le cadre de sa participation à MECATEAMEETINGS – LA CONVENTION.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE (SUITE)

Les traitements réalisés sur les données personnelles ont pour finalités :

- La gestion et le suivi de la relation contractuelle ou précontractuelle ;
- L'exploitation et la gestion des bases clients/prospects ;
- L'amélioration et la personnalisation des services proposés aux participants ;
- Un transfert des données personnelles à des partenaires de l'organisateur dans le cadre d'une relation d'affaires.

L'organisateur conserve les données personnelles pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, pour répondre au délai correspondant à des obligations légales et/ ou, pour une durée maximale de trois ans à compter du dernier contact effectif avec le participant sauf exceptions justifiées par un contexte particulier.

Le participant dispose d'un droit d'accès, d'effacement ou de rectification de ses données. Le participant est informé qu'il dispose également d'un droit d'opposition à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles pour des motifs particuliers et légitimes.

Article 9. Assurances obligatoires

Le participant a pour obligation d'être titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile professionnelle garantissant ses activités et les conséquences pécuniaires de tout dommage causé par l'un de ses salariés, sous-traitants ou par toute personne mandatée par ses soins, ou causé par ses biens, meubles ou équipements.

L'organisateur sera exclu de toute responsabilité en cas de détériorations, vols, ou tout autre dommages matériels ou immatériels subis par le participant pendant l'événement. Les participants sont responsables de leurs biens, de quelques sortes qu'ils soient, pendant toute la durée de l'événement, incluant les phases d'installation et de démontage des stands.

Article 10. Tenue des stands

La tenue des stands doit être impeccable pour assurer le bon fonctionnement de l'événement.

Tout objet ne servant pas à l'aménagement et l'animation du stand/emplacement, et les effets personnels des participants doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs. Les participants s'engagent à ne pas désinstaller leur stand avant la fin de la manifestation.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Règlement Général sur la Protection des Données relatif aux missions collectives dont MECATEAMEETINGS - LA CONVENTION

Preamble

Dans le cadre de son activité, l'Agence Écosphère collecte des données personnelles. Les données sont collectées, enregistrées et stockées en conformité avec les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes, ainsi qu'avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Pour toutes questions et exercices de vos droits vous pouvez contacter l'Agence Écosphère :

- par email : contact@mecateamcluster.org.
- par courrier à l'adresse suivante :
Agence Écosphère - MECATEAMCLUSTER,
60 quai du Nouveau Port,
71300 MONTCEAU-LES-MINES
- par téléphone : +33 (0)3 85 77 41 20.

Pour toute information sur la protection des données personnelles, vous pouvez également consulter le site de la Commission Informatique et Liberté.

La présente politique décrit les mesures techniques et organisationnelles qui permettent à l'Agence Écosphère de respecter dans le temps les exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de pouvoir le démontrer.

Article 1. Collecte des renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont collectés par le biais de formulaires, chacun ayant des finalités précises et limitées.

- Formulaire d'inscription à un événement : les renseignements sont utilisés afin d'établir une liste des participants et de communiquer toute information en lien à l'événement.

- Formulaire de réservation de stand : dans le cadre de nos actions collectives, l'Agence Écosphère propose aux entreprises membres du réseau ou non adhérentes des prestations clés en main (un accompagnement amont, pendant et post mission dont la promotion et la prospection en lien avec l'événement, l'assistance technique, la logistique...) en matière de salons et missions mutualisées. Les renseignements collectés sont utilisés afin d'établir une facture et de livrer le(s) prestation(s) souscrite(s).

Vos données personnelles sont collectées et traitées sur la base de votre consentement.

Article 2. Données personnelles collectées

Les données collectées concernent essentiellement les coordonnées professionnelles des représentants et salariés des clients et prospects de l'Agence Écosphère. Nous collectons les renseignements suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse postale
- Code postal
- Ville
- Pays
- Adresse électronique/ email et site web afférent
- Téléphone fixe et/ou portable / télécopieur
- Société
- Secteur d'activité
- Profession/Fonction
- Numéro de TVA intracommunautaire

Cette liste peut évoluer avec le temps et le type d'événement concerné. Vous serez informé, via cette page, de toute nouvelle collecte de données personnelles.

Les renseignements personnels que nous collectons sont recueillis au travers de formulaires et grâce à l'interactivité établie entre vous et la plateforme internet utilisée pour l'événement (salon, convention, mission collective, etc.).

Le traitement de ces données est nécessaire à la fourniture des services mentionnés sur le site internet dédié à l'événement auquel vous souhaitez souscrire.

Article 3. Durée de conservation

Les données sont conservées, à compter de leur collecte pour la durée nécessaire à la fourniture des services proposés par l'agence et sont supprimées sur demande écrite.

Les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale, peuvent faire l'objet d'une conservation sur une plus longue période et être archivées conformément aux dispositions en vigueur (notamment celles prévues par le code de commerce, le code civil ou le code de la consommation).

Article 4. Destinataires des données

Vos données personnelles sont utilisées par l'Agence Écosphère et le cas échéant par ses partenaires (prestataire logiciel, ménager du stand, etc.). L'Agence Écosphère procède également à la vérification de la conformité au RGPD de ses partenaires en leur demandant une attestation de mise en conformité.

Article 5. Vos droits

En application des articles 15 à 22 du RGPD, vous pouvez exercer les droits suivants en contactant le responsable de traitement :

Droit d'accès

Le droit d'accès vous permet de savoir si des données personnelles vous concernant sont collectées et traitées et d'en obtenir la communication dans un format compréhensible. Vous avez le droit de consulter à tout moment et gratuitement vos données. Vous pouvez obtenir les informations suivantes :

- Le type de traitement
- Les données personnelles collectées
- Les destinataires ou catégories de destinataires auxquels ces données ont été ou seront communiquées.

Droit de rectification

Le droit de rectification vous permet de rectifier des informations inexactes ou incomplètes vous concernant. Si l'Agence Écosphère refuse ou n'agit pas dans un délai d'un mois, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL.

Droit de retrait, droit à l'effacement

Le droit de retrait s'entend comme étant la possibilité offerte aux internautes de demander à ce que leurs renseignements personnels ne figurent plus, par exemple, dans une liste de diffusion. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Le droit à l'effacement vous permet de demander à ce que vos données personnelles soient effacées si au moins une de ces situations correspond à votre situation :

- Vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données (c'est votre droit de retrait vu précédemment).
- Vos données sont utilisées à des fins de prospection
- Vos données ne sont pas ou plus nécessaires aux buts pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées.

- Vos données font l'objet d'un traitement illicite.
- Vos données ont été collectées lorsque vous n'aviez pas la majorité numérique (à partir de 15 ans en France).
- Vos données doivent être effacées pour répondre à une obligation légale à laquelle l'agence serait soumise.
- Vous vous êtes opposé au traitement de vos données et l'Agence Écosphère n'a pas de motif légitime ou impérieux de ne pas donner suite à cette demande.

Droit à la portabilité de vos données

Le droit à la portabilité vous offre la possibilité d'obtenir toutes vos données personnelles que l'Agence Écosphère a collecté. Vous pouvez par la suite les transmettre à un autre responsable de traitement.

Vous recevrez vos données personnelles dans un format structuré et couramment utilisé - lisible de façon informatique - afin de pouvoir effectuer le transfert à d'autres responsables de traitement.

Droit d'opposition

Le droit d'opposition s'entend comme étant la possibilité offerte aux personnes de refuser que leurs renseignements personnels soient utilisés à certaines fins mentionnées lors de la collecte.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, la personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente.

Article 6. Sécurité

Les renseignements personnels que nous collectons sont conservés dans un environnement sécurisé. Nous prenons toutes les mesures raisonnables visant à les protéger contre toute perte, utilisation détournée, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction. Les personnes travaillant pour nous sont tenues de respecter la confidentialité de vos informations.

Pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles, nous avons recours aux dispositifs et mesures suivants :

- Sauvegarde informatique.
- Accès sécurisé par mot de passe.
- Pare-feu (appelé Firewall), réseau privé virtuel (VPN) et anti-virus.



MECATEAMEETINGS

LA CONVENTION

LES RENCONTRES DE LA MAINTENANCE FERROVIAIRE

— MARDI 17 NOV. 2026 —

PALAIS DES CONGRÈS
TOURS



MECATEAMCLUSTER